

Résultats de l'inventaire national du mercure et des sites contaminés au mercure

N'Djamena, le 20 décembre 2018

Monsieur Nadoum Koro, expert chargé des sites contaminés au mercure

Estimations totales du mercure par source des rejets



Document
Microsoft Word

Estimations totales des rejets du mercure

- Annuellement, le Tchad émet **55 088,8 kg** de mercure dans l'atmosphère. Les principales sources des rejets du mercure sont l'utilisation des produits contenant intentionnellement du mercure avec 49,94% (27 510,18 kg), l'enfouissement des déchets et traitements des eaux usées pour 38,81% (21 380,26 kg), l'incinération des déchets pour 5,81 % (3202,15 kg), la production d'autres minerais et matériaux contenant des traces du mercure (ciment) pour 1,86 % (1022 kg), la production du métal vierge (orpaillage) pour 1,45 % (800 kg) et les cimetières pour 1,43 % (789,30 kg).

Sites contaminés au mercure dans le Sud-Ouest du Tchad

- Site aurifère de Yapala (16 200 orpailleurs)
 - Site aurifère de Gamboké (13 000 orpailleurs)
 - Site aurifère de Hadjer Marfayine 1 (5 000 orpailleurs)
 - Site aurifère de Hadjer Marfayine 2 (13 000 orpailleurs)
- Risques d'exposition et de contamination sont élevés pour les orpailleurs et la population environnante; intoxication alimentaire

Sites contaminés au mercure dans le Sud-Ouest du Tchad (suite)

- Destruction du couvert végétal par les orpailleurs;
- Contamination des sols et pollution des cours d'eau;
- Pollution de l'air
- Perte des animaux domestiques et de la faune sauvage.

Contraintes et difficultés

- - Le temps pour réaliser cet inventaire est très court vu l'immensité du territoire national;
- - Difficultés d'obtenir des informations dans le secteur informel, qui est très développé;
- - Les moyens financiers insuffisants pour couvrir tous les secteurs d'activités.

Conclusion et recommandations

- - L'inventaire national des rejets du mercure s'est déroulé dans le délai requis, tant bien même que certaines contraintes ont été relevées.
- -Du fait que le mercure est très dangereux pour la santé humaine et l'environnement, il est nécessaire de mettre en place une stratégie nationale visant sa réduction et/ou son élimination dans les différents secteurs d'activités;

Conclusion et recommandations (Suite)

- Poursuivre l'inventaire des rejets du mercure dans les sites non visités;
- adopter la nomenclature douanière pour permettre l'identification des produits et articles contenant de mercure et ses composés ;
- réaliser des études épidémiologiques afin de mesurer les effets du mercure sur les personnes exposées, notamment les orpailleurs et les techniciens des cabinets dentaires ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets générés par les activités sanitaires, ainsi que les résidus d'amalgames dentaires.
- mettre en place un programme d'information, de formation et de sensibilisation sur les risques liés à l'usage du mercure dans les sites d'orpaillage ;
- faire la promotion des matériaux pour l'obturation dentaire sans mercure.

Remerciements

- Je vous remercie au nom de tous les experts de votre attention.